



GUIDE

2017

2018



Faculté de Théologie de Jérusalem

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
ENONCE DU PROJET ACADEMIQUE.....	3
CONFESSION de FOI	3
PROFIL DE L'ÉTUDIANT	3
CONSEIL d'ADMINISTRATION	4
CONSEIL de REFERENCE	4
CONSEIL ACADEMIQUE	4
CORPS PROFESSORAL	5
PROGRAMMES.....	8
1. Certificat Mineur en Sciences Religieuses (CMSR).....	8
2. Certificat en Sciences Religieuses (CSR)	8
3. Certificat Mineur en Langues Bibliques (CMLB)	8
4. Certificat en Langues Bibliques (CLB).....	8
5. Certificat Mineur en Sciences Bibliques (CMSB).....	9
6. Certificat en Sciences Bibliques (CSB)	9
7. Licence en Sciences Religieuses (LSR)	9
8. Licence en Théologie et Langues Bibliques(LThLB)	9
9. Licence en Théologie et Hébreu Biblique (LThHB)	9
10. Master en Théologie et Langues Bibliques (MthLB)	10
CRÉDITS ET COURS.....	10
1. Crédits et équivalences.. ..	10
2. Cours dispensés à l'ITJ-FTJ.....	10
3. Calendrier des cours pour l'année 2013-2014.....	14
4. Planning hebdomadaire	15
ADMISSION.....	15
INSCRIPTION.....	16
1. Statut des étudiants	16
2. Inscription et choix des cours	17
3. Paiement.....	18
ÉVALUATION	19
1. Lectures.....	19
2. Examens.....	19
3. Travaux.....	19
4. Délais supplémentaires.....	20
5. Pénalités de retard.....	20
6. Plagiat.....	21
7. Assistance aux cours	21
8. Validation d'un cours.....	21
9. Relevé de notes	22
10. Note de passage, reprise et mention honorifique	22
SERVICES et FACILITÉS.....	23
1. Hébergement	23
2. Équipement de bureau.....	23
3. Bibliothèque, carte d'étudiant et salle d'étude	23
4. Restaurant	24
ÉTHIQUE DE VIE COMMUNAUTAIRE.....	24
1. Comportement	24
2. Fréquentation et Mariage	25
3. Présence.....	25
4. Apparence générale et tenue vestimentaire	26
5. Nourriture et boissons.....	26
6. Participation au programme de travail du campus.....	26
7. Sanctions	26

ENONCE DU DROIT ACADEMIQUE

L'ambition de l'ITJ-FTJ est d'équiper des hommes et des femmes afin qu'ils puissent faire face, en fonction des principes fondateurs de la foi chrétienne, aux défis lancés par nos sociétés contemporaines en francophonie. En allant du Certificat Mineur en Sciences Religieuses au Master en Théologie, en passant par la Licence en Théologie, les programmes d'études de l'ITJ-FTJ entendent répondre aux exigences tant académiques que ministérielles de notre siècle.

CONFESSION de FOI

- Nous croyons en l'existence éternelle d'un seul Dieu révélé en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
- Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, conçu par le Saint-Esprit, né de la Vierge Marie ; qu'Il est exempt de péché ; qu'Il est mort et ressuscité et qu'Il est maintenant assis à la droite du Père.
- Nous croyons que Jésus est le seul nom par lequel nous puissions être sauvés.
- Nous croyons à la justification par la foi en Jésus-Christ.
- Nous croyons au ministère du Saint-Esprit pour régénérer et sanctifier ainsi qu'à la manifestation de Sa puissance dans la pratique des dons de l'Esprit et la guérison divine.
- Nous croyons que Jésus-Christ est la tête de l'Eglise et qu'Il a établi pour les croyants les sacrements du baptême par immersion et de la Sainte Cène.
- Nous croyons à la venue imminente et personnelle de Jésus-Christ pour l'enlèvement de Son Eglise.

PROFIL DE L'ETUDIANT

En raison de l'orientation confessionnelle protestante évangélique de l'ITJ-FTJ, **l'étudiant potentiel doit rencontrer les exigences suivantes :**

- Etre né de nouveau (avoir une expérience personnelle de conversion)
- Répondre aux critères requis pour être membre dans une église locale.
- Vivre selon les standards chrétiens acceptables et être libre de toutes pratiques et habitudes répréhensibles.
- Remplir une demande d'admission et la faire parvenir au registrariat de l'ITJ-FTJ dans les délais prescrits avec tous les documents requis.
- Etre apte à rencontrer les exigences financières engendrées pour sa formation.

Politique non discriminatoire

L'ITJ-FTJ accepte dans l'un ou l'autre de ses programmes tout étudiant sans discrimination de sexe, race, couleur, nationalité ou différence ethnique. Les personnes provenant de toutes associations, affiliations ou dénominations évangéliques rencontrant les conditions d'admission établies et les standards de l'ITJ-FTJ sont les bienvenues.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Organe décisionnel chargé de la gestion et de l'administration de l'ITJ-FTJ. Il est composé de :

- **Pasteur Jacques ELBAZ** - Président du Conseil d'Administration
- **Emeric GRAVIER** – Vice-Président – Membre
- **Me Georgette WEIBEL OHAYON** - Secrétaire
- **Me Rachel ROZ** - Trésorière
- **Me Dolorès MALET** - Membre
- **Me Marie-Lou ELBAZ** - Directrice – Conseillère
- **Me Ora CANNAC** - Conseillère
- **Me Valérie GRAVIER** – Registrariat – Conseillère

CONSEIL DE RÉFÉRENCE

Organe consultatif faisant office d'autorité morale de l'ITJ-FTJ. Il est composé des pasteurs :

- **Alain DENIZOU** - Président de l'Union Nationale des Assemblées de Dieu de France
- **Joël CHEDRU** - Trésorier de la Fédération Nationale des Eglises et Œuvres des Assemblées de Dieu de France
- **Joseph ATTA N'TIAMOA** - Assemblées de Dieu de France
- **Guy BERGAMINI** - Assemblées de Dieu de France

COMITÉ DE RÉFÉRENCE

- **Jacques ELBAZ** – Conseiller Académique (Langues Bibliques)
- **Giuseppe CARROZZO** – Conseiller Académique
- **Gédéon MONGA NGOI** – Conseiller Académique
- **Xavier LEVIELS** – Conseiller Académique

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Pr J.C BOUTINON

Docteur à l'Ecole Pratique de Hautes Etudes, Paris-Sorbonne
 Chargé de cours (Pères Apostoliques ; Prophétisme au II^{ème} siècle) à la Faculté de Vaux-Sur-Seine, Paris
 Enseignant (Christologie ; Pneumatologie ; Ecclésiologie ; Langues Bibliques) de 1991 à 2001 à l'Institut Biblique de Lamorlaye.
 DEA en Anthropologie religieuse, Paris IV-Sorbonne
 Diplôme supérieur d'études bibliques, l'Institut Catholique de Paris
 Maîtrise en Théologie, Faculté de Théologie Evangélique de Vaux-Sur-Seine, Paris
 Professeur certifié de Biologie
 Pasteur des Assemblées de Dieu de France, Eglise Sarcelles, Goussainville et Stains depuis 1978

Pr Giuseppe CARROZZO

Maîtrise en Théologie Protestante, Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles
 Bachelor en Sciences religieuses, Institut Biblique Belge
 Lecteur d'Hébreu à la FUTPB de 2002 à 2006
 Traducteur pour l'Alliance Biblique Universelle « Interlinéaire Hébreu-Français »
 Pasteur de l'Eglise Protestante Evangélique de Baudour – Saint-Ghislain

Cours enseignés à l'ITJ-FTJ :

Introduction à l'Ancien Testament
 Exégèse Ancien Testament-Prophètes Postérieurs I
 Exégèse Ancien Testament-Prophètes Postérieurs II
 Exégèse Ancien Testament-Pentateuque I
 Exégèse Ancien Testament-Pentateuque II

Pr Billy KITWA

Docteur en Sciences des Religions, Université Paris IV, Paris-Sorbonne
 Diplômé de la V^e Section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris-Sorbonne
 Diplômé d'Etudes Approfondies en Sciences de l'Education, Université de Kisangani.
 Maîtrise en Sciences des Religions, Faculté Libre de Théologie Evangélique de Vaux-Sur-Seine, Paris
 Professeur visiteur de Philosophie, Apologétique, Anthropologie Biblique, 1^{ère} Epître de Jean à Université Protestante de GOMA, Institut Supérieur de Théologie de BUNIA, de KIVU, de LUMBUMBASHI (République Démocratique du Congo)
 Pasteur-enseignant depuis 1975- Eglise Protestante Evangélique de Créteil, Paris

Cours enseignés à l'ITJ-FTJ :

Théologie Systématique III – Angéologie, Christologie
 Apologétique

Pr Xavier LEVIEILS

Docteur en Histoire du christianisme ancien et civilisations de l'antiquité tardive, Université Paris IV – Sorbonne.
 DEA en Sciences humaines Histoire à l'Université Catholique de l'Ouest.

Enseignant en Histoire romaine (cours et TD) (Licence 1 à 3 et Master Histoire) à L'Institut d'Art, de Lettres et d'Histoire de l'Université Catholique de l'Ouest.
 Enseignant en Histoire de l'Eglise et Ecriture Sainte (Nouveau Testament) à la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de l'Ouest.
 Pasteur adjoint du Centre Évangélique d'Angers (ADD).

Cours enseigné à l' ITJ-FTJ :
 Histoire du Christianisme I

Pr Ronit MAOZ

Docteur en histoire, archéologie, religions et civilisations d'Israël de l'Université Bar Ilan de Tel-Aviv.

Cours enseignés à l' ITJ-FTJ :
 Monde de la Bible I à V

Pr Gédéon MONGA NGOI

Docteur en Théologie Protestante, Faculté Universitaire de Théologie Protestante, Bruxelles
 Professeur de Théologie Systématique à l'Institut Biblique Belge (1999-2002)
 Professeur de Nouveau Testament en 2003 à la FUTP, Bruxelles
 Professeur de Nouveau Testament au Continental Theological Seminary, Bruxelles
 Titulaire de la chaire de Théologie Systématique au Continental Theological Seminary de Bruxelles
 Titulaire de l'Exégèse du NT à la Faculté Evangélique de Lubumbashi (Katanga RDC)
 Professeur et Doyen académique de l'Inst. Sup. de Théo. Protestante Evangélique de Kamina, Congo
 Pasteur de l'Eglise Elim International de Bruxelles.

Cours enseignés à l'ITJ-FTJ :
 Introduction au Nouveau Testament
 Introduction à l'Herméneutique
 Initiation aux Méthodes Exégétiques du Nouveau Testament
 Exégèse Nouveau Testament – Evangile de Jean – Evangile de Luc – Actes des Apôtres

Pr Nitsan TAL

Hebrew University, Jerusalem

Cours enseignés à l'ITJ-FTJ :
 Hébreu Moderne I, II et III

Pr Christophe RICO

Docteur en Linguistique grecque, Université Paris IV
 Professeur agrégé de l'Université de Strasbourg, détaché à l'École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem depuis septembre 1993.
 Professeur invité à l'Université hébraïque de Jérusalem, Département de français

Cours enseignés à l' ITJ-FTJ :
 Grec Koinè I, II, III, IV et V
 Philologie Grec
 Linguistique

Pr Ouzi ROTEM

MA in Hebrew Language at the department of Hebrew Culture, Tel Aviv University
 Graduate Program in Religious Studies, Tel Aviv University
 Certificate in Hebrew Language Teaching from Rothberg International School,
 Hebrew University, Jerusalem
 Hebrew Language Instructor, Tel Aviv University, The Conservative Yeshiva in Jerusalem,
 Hebrew
 University of Jerusalem, Hadassah College Jerusalem, Jewish Community Center in Manhattan,
 University of Pennsylvania,...

Cours enseigné à l'ITJ -FTJ :
 Hébreu biblique I, II, III, IV et V
 Phonologie – Phonétique

Professeurs visiteurs, Collaborateurs scientifiques

Pr Henri GOURINARD

Agrégé d'Histoire

Cours enseigné à l'ITJ-FTJ :
 Histoire du Proche-Orient

Pr Luc LUKUSA

Doctorat en théologie pratique à UCL.
 Master en Théologie.
 Maîtrise en Sciences de la Famille et de la Sexualité, Université Catholique de Louvain.
 Maîtrise en Théologie protestante, Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles.
 Bachelor en Sciences religieuses, Institut Biblique Belge.
 Chargé de cours à l'Institut Biblique Belge depuis 1992.
 Conseiller conjugal.
 Pasteur de l'Église Protestante Unie de Belgique à Uccle (Bruxelles).

Cours enseignés à l'ITJ-FTJ :
 Théologie des Ministères
 Théologie Pastorale

Pr David REMY

Doctorant (Ph.D. in N.T. and Historical Theology), Evangelische Theologische Faculteit
 (Heverlee-Leuven)
 Th.M., Master of Theology and Religious Studies, Evangelische Theologische Faculteit (Heverlee-
 Leuven)
 B.A., Bachelor of Arts in Bible and Applied Theology, Continental Theological Seminary,
 Bruxelles
 Enseignant pour le CTS (Cours décentralisés, depuis 2009)
 Pasteur de l'Eglise de La Louvière (Eglise Protestante Unie de Belgique)

Cours enseigné à l'ITJ -FTJ :
 Histoire du Protestantisme
 Introduction à l'Education Chrétienne

Pr Salvatore SORCE

Master of Theology in Evangelical and Pentecostal Studies, Continental Theological Seminary, Bruxelles.
 Bachelier en Bible et Théologie appliquée, Continental Theological Seminary, Bruxelles.
 Pasteur de l'Eglise Evangélique de Wanfercée-Baulet depuis 2011.

Cours enseigné à l'ITJ -FTJ :

Evangelies Synoptiques
 Exégèse Nouveau Testament - Epître aux Romains
 Leadership

Pr Ruben SPECCHI

Master en langues étrangères - Université de Padoue, Italie
 Master de Musique, Voix et Opera -Conservatoire de Padoue, Italie
 Chanteur d'Opéra
 Professeur de Langues (Espagnol et Anglais) au Primaire, Collège et Lycée
 Traducteur/Interprète
 Livres Publiés : *L'Alessandro Magno in Sidone nel progetto musicale di Marco Contarini, Divina Armonia, la musica nel mondo biblico, Soli Deo Gloria, ntroduzione alla Storia della Musica Evangelica D. Dolman, Semplici discorsi sul Tabernacolo*

Cours enseigné à l'ITJ-FTJ :

La musique dans la Bible

PROGRAMMES

1. Certificat Mineur en Sciences Religieuses (CMSR)

Le CMSR est obtenu après validation de 20 crédits minimum. Il s'agit d'un programme sans cours de langues. Durée min 1 an.

2. Certificat en Sciences Religieuses (CSR)

Le CSR est obtenu après validation de 40 crédits minimum. Il s'agit d'un programme sans cours de langues. Durée min 2 ans.

3. Certificat Mineur en Langues Bibliques (CMLB)

Le CMLB est obtenu après validation de 28 crédits minimum. Il s'agit d'un programme comportant des cours d'Hébreu biblique et de Grec Koinè. Durée min 1 an.

4. Certificat en Langues Bibliques (CLB)

Le CLB est obtenu après validation de 56 crédits minimum. Il s'agit d'un programme comportant des cours d'Hébreu biblique et de Grec Koinè. Durée min 2 ans.

5. Certificat Mineur en Sciences Bibliques (CMSB)

Le CMSB est obtenu après validation de 38 crédits minimum. Il s'agit d'un programme annuel composé des cours de langues bibliques (Hébreu et Grec koinè) et d'un minimum de 10 crédits de cours au choix (BI, FG, TH, TP). Durée min 1 an.

6. Certificat en Sciences Bibliques (CSB)

Le programme de Certificat en Sciences Bibliques vise à initier l'étudiant aux divers domaines couverts par le programme et l'amène ainsi à acquérir les premiers fondements théologiques indispensables.

7. Licence (Bachelier) en Sciences Religieuses (LSR)

Le programme de Licence en Sciences Religieuses permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Il s'agit d'un programme composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique. Seuls les cours de langues bibliques de première année sont obligatoires. Le diplôme de Licence en Sciences Religieuses est obtenu après validation de 180 crédits minimum. L'étudiant devra également produire un « Travail de Fin de Licence » (TFL – 60 crédits – inclus dans les 180 crédits). Le TFL devra comporter au minimum 15.000 mots (environ 45 pages selon les normes de l'ITJ-FTJ).

8. Licence (Bachelier) en Théologie et Hébreu Biblique (LThHB)

Le programme de Licence en Théologie et Hébreu Biblique permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Il s'agit d'un programme composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique et des cours d'Hébreu Biblique. Les trois années de cours d'hébreu biblique sont obligatoires. Le diplôme de Licence en Théologie et Hébreu Biblique est obtenu après validation de 180 crédits minimum. Durée minimum : 3 ans.

9. Licence (Bachelier) en Théologie et Langues Bibliques (LThLB)

Le programme de Licence en Théologie permet aux étudiants d'obtenir une éducation théologique solide qui les prépare à entrer dans différents ministères de l'Eglise. Ce programme initie les étudiants à la recherche personnelle dans différents domaines d'instruction au travers des cours, des séminaires et des travaux de recherche théologiques assignés. Il s'agit d'un programme complet composé des cours de Bible, Formation Générale, Théologie Systématique, Théologie Pratique (cf. Inscription et choix des cours – Cours obligatoires) et des cours de langues bibliques (Hébreu biblique, Grec koinè).

Le diplôme de Licence en Théologie est obtenu après validation de 180 crédits minimum. Durée min 3 ans. L'étudiant est considéré en deuxième année lorsqu'il a validé 60 crédits minimum et en troisième année lorsqu'il a validé 120 crédits minimum. Ce diplôme peut servir de tremplin pour le programme de Master en Théologie et en Langues Bibliques.

10. Master de recherche en Théologie et Langues Bibliques (MTH)

L'inscription en Master 1 nécessite la validation complète et préalable du programme de Licence en Théologie et Langues Bibliques (180 crédits) ou équivalent (sauf dérogation du Conseil Académique). Le diplôme de Master en Théologie est obtenu après validation de

120 crédits minimum. Durée min 2 ans (cf. Cours de Master 1 et 2). (Le Mémoire – 30 crédits – inclus dans les 120 crédits). Le mémoire devra comporter au minimum 30.000 mots (environ 90 pages selon les normes de l'ITJ-FTJ).

CREDITS ET COURS

1. Crédits et équivalences

L'ITJ-FTJ utilise un système de crédits-unités de valeur qui est fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

Un crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique au nombre d'heures d'activités scolaires d'un étudiant. Ce système repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année académique correspond à 60 crédits.

Les crédits ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir, et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

La charge de travail de l'étudiant se compose du temps nécessaire à participer à toutes les activités éducatives, comme assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

Il est possible pour un étudiant d'obtenir une équivalence pour des cours antérieurs. Il doit en faire la demande au Conseil Académique et fournir les pièces justificatives appropriées, c'est-à-dire, des relevés de notes originaux, les copies de syllabus des cours suivis pouvant faire l'objet d'une éventuelle équivalence. Cette équivalence de cours sera accordée si les objectifs, le contenu, le niveau de cours et la formation de l'enseignant sont adéquats. Un cours ainsi transféré et reconnu dans un programme de l'ITJ-FTJ apparaîtra au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits obtenus. Les crédits seront pris en compte dans le total des crédits requis pour la complétion du programme.

2. Cours dispensés à l'ITJ-FTJ

Ils correspondent à un ensemble d'outils d'enseignement et d'études. Ainsi, un cours peut prendre diverses formes telles que : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, voyages, etc. Chaque cours dispensé à l'ITJ-FTJ reçoit un code qui a deux lettres, deux chiffres et deux lettres (Exemple : BI 06 BL).

- Les deux premières lettres désignent le domaine académique : BI : Bible ; FG : Formation Générale ; TH : Théologie ; TP : Théologie Pratique ; LA : Langues.
- Les deux chiffres distinguent les cours offerts dans ce domaine.
- L'avant dernière lettre indique la périodicité du cours : la lettre A indique que le cours est programmé chaque année ; la lettre B indique que le cours est programmé tous les deux ans ; la lettre C indique que le cours est programmé tous les trois ans et plus.
- La dernière lettre indique si le cours est obligatoire ou facultatif. Obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence ou Master en Théologie = « O » et facultatif = « F ».

Cours de Licence 1, 2 et 3

Bible

- BI 01 AO – Introduction à l'Ancien Testament (6 crédits)
 BI 02 AO – Introduction au Nouveau testament (6 crédits)
 BI 03 BO – Introduction à l'Herméneutique (4 crédits)
 BI 04 BO – Initiation aux Méthodes Exégétiques du Nouveau Testament (4 crédits)
 BI 05 CF – Evangiles Synoptiques (4 crédits)
- BI 11 CO – Exégèse AT - Pentateuque I (Genèse, Exode – 4 crédits)
 BI 12 CO – Exégèse AT - Pentateuque II (Lév, Nom, Deut – 4 crédits)
 BI 13 CO – Exégèse AT - Prophètes Antérieurs (Jo, Ju, 1-2 S, 1-2 R – 4 crédits)
 BI 14 CO – Exégèse AT - Ecrits (Ps, Jb, Pr, Ru, CdC, Qo, Lam, Est, Da, Esd, Néh, 1,2 Ch – 4 crédits)
 BI 15 CO – Exégèse AT - Prophètes Postérieurs I (Es, Jér, Ez – 4 crédits)
 BI 16 CO – Exégèse AT - Prophètes Postérieurs II (12 petits prophètes – 4 crédits)
- BI 19 CO – Exégèse NT – Evangile de Luc (4crédits)
 BI 20 CO – Exégèse NT- Actes des Apôtres (4crédits)
 BI 21 CO – Exégèse NT - Evangile de Jean (4 crédits)
 BI 22 CO – Exégèse NT - Epître aux Romains (4 crédits)
 BI 23 CO – Exégèse NT - Epîtres aux Corinthiens (4 crédits)
 BI 24 CO – Exégèse NT - Epître aux Galates (4 crédits)
 BI 25 CO – Exégèse NT - Epîtres Pastorales (4 crédits)
 BI 26 CO – Exégèse NT - Epître aux Hébreux (4 crédits)
- BI 31 CF – Monde de la Bible 1 (Géographie, Archéologie, Histoire – 2 crédits)
 BI 32 CF – Monde de la Bible 2 (Géographie, Archéologie, Histoire - 2 crédits)
 BI 33 CF – Monde de la Bible 3 (Géographie, Archéologie, Histoire - 2 crédits)

Formation Générale

- FG 01 AO – Méthodologie (2 crédits)
 FG 02 BO – Histoire du Christianisme I (4 crédits)
 FG 03 CO – Introduction à la Philosophie (4 crédits)
 FG 04 BO – Religions comparées (4 crédits)
 FG 05 CF – Histoire du Christianisme II (4 crédits)
 FG 06 CF – Histoire du Protestantisme (4 crédits)

Théologie

- TH 01 CO – Théologie Systématique I (Révélation, Dieu, Création – 4 crédits)
 TH 02 CO – Théologie Systématique II (Anthropologie, Hamartologie – 4 crédits)
 TH 03 CO – Théologie Systématique III (Angélogologie, Christologie – 4 crédits)
 TH 04 CO – Théologie Systématique IV (Sotériologie, Pneumatologie – 4 crédits)
 TH 05 CO – Théologie Systématique V (Ecclésiologie, Eschatologie – 4 crédits)

Théologie Pratique

- TP 01 BO – Homilétique I et II (2 crédits)
 TP 02 BF – Théologie des Ministères
 TP 03 BF – Théologie Pastorale
 TP 04 BF – Introduction à la Psychologie
 TP 05 CF – Introduction à l'Education Chrétienne (4 crédits)
 TP 06 CF – Introduction à la Missiologie
 TP 07 CF – Leadership (4 crédits)

TP 08 CF – Evangélisation- Implantation d’Eglise (4 crédits)

Langues

LA 01 AO – Hébreu biblique I (14 crédits)

LA 02 AO – Hébreu biblique II (14 crédits)

LA 03 AO – Hébreu biblique III (14 crédits)

LA 11 AO – Grec Koinè I (14 crédits)

LA 12 AO – Grec Koinè II (14 crédits)

LA 13 AO – Grec Koinè III (14 crédits)

LA 21 AF – Hébreu moderne I (14 crédits)

LA 22 AF – Hébreu moderne II (14 crédits)

LA 23 AF – Hébreu moderne III (14 crédits)

LA 31 AF – Anglais I (14 crédits)**

LA 32 AF – Anglais II (14 crédits)**

LA 33 AF – Anglais III (14 crédits)**

** Cours de langue optionnels - Paiement en sus

Cours de Master 1 et 2 (liste indicative et sujette à modifications)

Bible

BI – Exégèse AT (4 crédits)

BI – Exégèse NT (4 crédits)

BI – Monde de la Bible 4(Géographie, Archéologie, Histoire – 2 crédits)

BI – Monde de la Bible 5(Géographie, Archéologie, Histoire - 2 crédits)

Formation Générale

FG 07 CF – Apologétique (4 crédits)

FG 08 CF – Ethique

FG 09 CF – Ecrits Intertestamentaires

FG 10 CF – Messianisme historique

FG 11 CF – Histoire du Proche-Orient (6 crédits)

Théologie

TH 06 CO – Théologie de l’Ancien Testament (4 crédits)

TH 07 CO – Théologie du Nouveau Testament (4 crédits)

TH 08 CO – Patristique (4 crédits)

TH 09 CO – Courants Théologiques actuels (4 crédits)

TH 10 CO – Evangélisme – Pentecôtisme (4 crédits)

Théologie Pratique

TP 09 CF – Liturgique

TP 10 CF – Relation d’aide

TP 11 CF – Séminaire Musicologie (2 crédits)

TP 12 CF – Musique dans la Bible (4 crédits)

Langues

LA 04 AO – Hébreu biblique IV (14 crédits)

LA 05 AO – Hébreu biblique V (14 crédits)

LA 14 AO – Grec Koinè IV (14 crédits)

LA 15 AO – Grec Koinè V (14 crédits)

LA 41 AO – Araméen I (7 crédits)

LA 42 AO – Araméen II (7 crédits)

LA 51 AO – Linguistique (4 crédits)

LA 52 AO – Philologie Grec (4 crédits)

LA 53 AO – Phonologie (7 crédits)

Mémoire (30 crédits)

Séminaires

Des séminaires peuvent être offerts dans le courant de l'année académique sur des sujets comme : la louange dans l'Eglise, l'évangélisation, l'implantation et la croissance de l'Eglise,... par des professeurs invités ayant une expérience notable dans les domaines concernés.

Les séminaires se présentent comme des cours de 15 périodes qui n'ont pour exigences de validation que la participation active des étudiants ainsi que la réalisation des travaux éventuels demandés durant le séminaire. Une absence, même justifiée, de 4 périodes (une matinée) entraîne la non validation du séminaire. Un séminaire validé donne droit à 2 crédits.

3- Calendrier des cours pour l'année 2017-2018

Planning ITFJ		2017- 2018		BA 1	BA 2	BA 3	MA 1	MA 2	Hebrau	Grec	Héb. moderne
Lundi	1/10/17	17									
	19 PROPH. HACHANAN	24									
	25 YOM HANEPOUZ	20									
	2 SOULOT 9-10	8									
	9 SOULOT 9-13	15									
	18	22									
	23	29									
	30	5/11/17									
	6	12									
	13	19									
	20	26									
	27	3/12/17									
	4	10									
	11 hebouze 12	17									
	19	24 Noél									
	25	31									
	6/01/18	7									
	0	14									
	15	21									
	22	28									
	29 TOU DCHMIT 31	4/02/18									
	5	11									
	12	18									
	19	25									
	20 FOUOM 1/03	4/03/18									
	5	11									
	12	18									
	19	25									
	20 PESSAH 5/03	16/03/18 Pâques									
	2. PESSAH /MA	8									
	9	15									
	18	22									
	23	28									
	30	5/05/18									
	7	13									
	14	20									
	21 CHAVOUOT	27									
	28	3/06/18) 10.06.18									
	4	10									
	11	17									
	18	24									
	25	1/07/18									



(Sous-réserve de modifications au cours de l'année)

Nota Bene :

- **Matinée d'orientation et rentrée académique** : Le lundi 11 septembre 2017 à 9H30.
- **Remise des diplômes** : Septembre 2017
- **Dates de voyage** : Noël : à partir du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2017 / Pâques : à partir du 2 avril au 15 avril 2017 / Fin d'année : à partir du 16 juin 2017 (sous réserve de modifications).

4. Planning hebdomadaire

ITJ-FTJ Planning hebdomadaire des cours 2017-2018

(sous réserve de modifications au cours de l'année)

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
8h15-9h15	8h15-9h15	8h15-9h15	8h15-9h15	
Culte	Culte	Culte	Culte	Pas de culte
9h30-12H30	9h30-12H30	9h30-12H30	9h30-12H30	9h30-12H30
Cours Intensifs	Cours Intensifs	Cours Intensifs	Cours Intensifs	Cours Intensifs
12H30-14h00	12H30-14h00	12H30-14h00	12H30-14h00	12H30-14h00
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 Grec 1</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>14h15 - 15h45 Grec 3</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 HB3</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 HM2</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 Grec 1</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>14h15 - 15h45 Grec 3</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 HB3</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>14h00 - 15h30 HM2</p> </div> </div>	<p>14h00-17h00 Cours Intensifs</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>16h00 - 17h30 Grec 2</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>16h15 - 17h45 Grec4</p> </div> </div>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>15h45 - 17h15 HB2</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>15h45 - 17h15 HM1</p> </div> </div>	<p>16h00-17h30 Grec 2</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>15h45 - 17h15 HB2</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>15h45 - 17h15 HM1</p> </div> </div>	
	<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 5px;"> <div style="width: 45%;"> <p>17h30 - 19h00 HB1</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>17h30 - 19h00 HM3</p> </div> </div>			

Rentrée des cours de langues :

Hébreu Biblique Master : 18 Septembre 2017 / **Hébreu Biblique I, II, III** : 19 Septembre 2017

Hébreu Moderne I, II, III : 19 Septembre 2017

Grec koinè I, II, III, IV : 18 Septembre 2017

ADMISSION

L'admission constitue la première des deux étapes administratives préalables à la poursuite des études à l'ITJ-FTJ, la seconde étant l'inscription.

Procédure d'admission – Etudiants de Jérusalem

Tout étudiant demeuré inactif (n'ayant pas suivi de cours) durant une période continue de trois années devra repasser par cette procédure d'admission avant de pouvoir s'inscrire à nouveau dans un cours.

L'ITJ-FTJ est toujours heureux d'accueillir des étudiants étrangers provenant de différents pays francophones. Toutefois, la procédure d'admission est un peu différente pour ces derniers.

- Le postulant doit se procurer un formulaire intitulé « Demande d'admission » auprès du registrariat de l'ITJ-FTJ ou le télécharger à partir du site web de l'Institut.
- Soumettre une demande d'admission dûment complétée incluant tous les documents exigés, c'est-à-dire : une photocopie, 2 photos passeport, copie des diplômes antérieurs, copie des relevés de notes (pour des transferts de crédits, s'il y a lieu) et paiement de 70 euros (mandat postal ou numéro de carte de crédit) pour les droits d'ouverture du dossier (non remboursables). Les demandes de visa engendrent des frais s'élevant à 100 euros.
- Obtenir une lettre d'acceptation du registrariat de l'ITJ-FTJ afin de pouvoir initier le processus pour l'obtention d'une autorisation de venir étudier à Jérusalem.
- Après avoir été accepté par le comité d'admission et avoir rempli toute la procédure d'enregistrement, l'Institut vous indiquera les démarches à suivre pour l'obtention du visa étudiant en Israël.

Il est important de noter que l'obtention d'une autorisation de venir étudier en Israël ne confère pas le droit à l'étudiant de travailler en Israël

Renouvellement d'admission

A la fin de l'année académique, chaque étudiant pourra remplir un formulaire de renouvellement d'admission pour l'année académique suivante. L'étudiant devra soumettre son formulaire de renouvellement d'admission au Conseil d'Administration de l'ITJ-FTJ qui statuera sur sa demande.

INSCRIPTION

1. Statut des étudiants

Étudiant régulier

Un étudiant inscrit à un cours dans le but de le valider est considéré comme un étudiant régulier.

Auditeur libre

Est considéré comme auditeur libre, tout étudiant qui est inscrit à un cours dans le seul but d'enrichir ses connaissances bibliques, théologiques ou pratiques sans pour autant répondre aux exigences académiques liées au cours suivi (travaux, lectures et examens). Aucun diplôme n'est relié à ce statut.

NB : Ce dernier statut ne permet pas de suivre les cours de langues, ni les cours d'exégèse.

2. Inscription et choix des cours

Seul un étudiant ayant passé par la procédure d'admission et ayant obtenu une lettre d'acceptation par le registrariat peut être inscrit à l'un ou l'autre des cours offerts par l'ITJ-FTJ. Toutefois, une demande d'admission soumise et acceptée, n'équivaut pas à une inscription à un ou plusieurs cours.

Inscription

Pour suivre un cours, l'étudiant doit

- **S'inscrire auprès du secrétariat académique** pour le cours désiré en précisant le statut qu'il aura pour ce cours (**étudiant régulier ou auditeur libre**).

Remarque : l'inscription aux différents cours ne se fait pas en début d'année, mais au fur et à mesure, **avant chaque début de cours**.

- Fournir la preuve de paiement de l'année envisagée.
- Avoir acquitté en totalité tous les droits et frais de scolarité se rattachant aux années antérieures.

Choix des cours

L'étudiant est responsable de sa formation, du choix du programme et du choix des cours y afférant.

S'il vise le diplôme de Licence ou Master en Théologie et Langues Bibliques (ou encore Licence ou Master en Sciences Religieuses), le choix de l'étudiant se fera prioritairement dans la liste des cours obligatoires offerts durant l'année, en considérant leur périodicité et le nombre total de crédits exigés par le programme qu'il poursuit.

Cependant, les cours d'exégèse AT et NT sont strictement réservés aux étudiants ayant validé, au minimum, une année de la langue biblique nécessaire au suivi de ces cours. La possibilité de s'inscrire à ces cours comme « auditeur libre » est, elle aussi conditionnée au respect de la règle qui précède (validation d'une année de langue biblique) et ce, afin de maintenir le niveau de qualité d'enseignement attendu pour ces cours. Seuls les étudiants, remplissant les conditions qui précèdent, pourront adresser une demande de dérogation écrite au Conseil Académique en vue de leur inscription à ces cours.

Le nombre minimum d'étudiants réguliers requis pour l'organisation d'un cours est de cinq. En dessous de ce chiffre, l'ITJ-FTJ se réserve le droit de supprimer ce cours du programme annuel.

Liste des cours obligatoires pour la Licence (Bachelier) en Théologie et Langues

Bibliques :

Bible

- BI 01 AO – Introduction à l'Ancien Testament (6 crédits)
- BI 02 AO – Introduction au Nouveau testament (6 crédits)
- BI 03 BO – Introduction à l'Herméneutique (4 crédits)
- BI 04 BO – Initiation aux Méthodes Exégétiques du Nouveau Testament (4 crédits)
- + les cours d'Exégèse AT et NT offerts chaque année (minimum 2 cours à valider sur les trois ans).

Formation Générale

- FG 01 AO – Méthodologie (2 crédits)
- FG 02 BO – Histoire du Christianisme I (4 crédits)
- FG 03 CO – Introduction à la Philosophie (4 crédits)
- FG 04 BO – Religions comparées (4 crédits)

Théologie

- TH 01 CO – Théologie Systématique I (Révélation, Dieu, Création – 4 crédits)
 - TH 02 CO – Théologie Systématique II (Anthropologie, Hamartologie – 4 crédits)
 - TH 03 CO – Théologie Systématique III (Angélogie, Christologie – 4 crédits)
 - TH 04 CO – Théologie Systématique IV (Sotériologie, Pneumatologie – 4 crédits)
 - TH 05 CO – Théologie Systématique V (Ecclésiologie, Eschatologie – 4 crédits)
- (Minimum 3 cours à valider sur les trois ans)

Théologie Pratique

- TP 01 BO – Homilétique (2 crédits)

Langues

- LA 01 AO – Hébreu biblique I (14 crédits)
- LA 02 AO – Hébreu biblique II (14 crédits)
- LA 03 AO – Hébreu biblique III (14 crédits)
- LA 11 AO – Grec Koinè I (14 crédits)
- LA 12 AO – Grec Koinè II (14 crédits)
- LA 13 AO – Grec Koinè III (14 crédits)

L'étudiant devra donc toujours s'assurer d'atteindre les objectifs de sa formation en accumulant le nombre de crédits selon les exigences propres à son programme d'études.

3. Paiement

Le coût annuel de la formation s'élève à 6100 euros réparti sur dix mois (de septembre à juin). Le montant mensuel étant de 610 euros. En cas d'abandon des cours et de départ du campus en cours d'année, une partie du paiement (correspondant aux mois restants jusqu'à la fin de l'année) pourrait être remboursé en fonction de la gravité de la raison qui a motivé le départ. L'examen de la gravité des raisons du départ et la décision éventuelle de remboursement partiel appartiennent au Conseil d'Administration de l'ITJ-FTJ.

Le grec koinè est à la charge de l'étudiant (s'informer auprès du secrétariat de POLIS). Actuellement, le prix est de : 1800 shekels /semestre.

Remarque : Il est à signaler qu'aucun relevé de notes, aucun certificat, aucun diplôme ne sera remis à l'étudiant qui ne se sera pas acquitté du solde de sa formation.

EVALUATION

Il y a trois types d'évaluation et de vérification des apprentissages : les lectures, les travaux et les examens. Au début de chaque session, les professeurs, au moment de la préparation du syllabus, expliquent et commentent les exigences académiques affairant aux différentes formes de travaux. Dans certains cas, le professeur pourrait, au cours de la session, apporter quelques précisions, voire même procéder à des modifications et ajustements. Les types ou formes d'évaluations varient en fonction de la nature du cours et des visées pédagogiques du professeur.

1. Lectures

Les lectures (livres ou articles) viennent corroborer les différentes articulations du cours et s'inscrivent comme des textes de références. Elles sont assignées et évaluées par le professeur. Elles font l'objet d'une déclaration sur l'honneur sous la forme d'une « attestation de lecture ». Ledit document doit être **complété selon les normes de référence de l'Institut et signé par l'étudiant.**

2. Examens

Les examens sont programmés une à deux semaines après la fin du cours et sont généralement d'une durée de trois heures. Ils peuvent se présenter sous la forme de questions à thèmes ou à développement. L'objectif visé est de vérifier la capacité d'analyse de la matière d'une question du cours et de sa bonne compréhension en vue d'une intégration dans les différentes situations et problématiques.

Les examens peuvent aussi se présenter sous la forme de questions objectives. Cela réclame de la part de l'étudiant une préparation spécifique mettant l'accent sur les détails du cours. Les questions posées peuvent se présenter sous la forme de questions fermées (oui/non) ou ouvertes (question à réponses multiples). L'étudiant rend ainsi compte d'une compréhension plus raffinée de la matière acquise ainsi que de sa capacité à analyser et à identifier correctement la (les) bonne(s) réponse(s). Ce genre d'examen est souvent caractérisé par un nombre élevé de questions.

Enfin, les examens peuvent intégrer à la fois des questions à développements et des questions objectives.

3. Travaux

Dans la pratique, les travaux peuvent être faits, soit individuellement, soit collectivement – par apprentissages collectifs – dépendamment des instructions dispensées par le professeur. La quantité des travaux est précisée lors du premier cours et peut faire l'objet de précisions au fur et à mesure du cours, et ce, en fonction d'une connaissance minimalement acquise de la matière nécessaire à l'élaboration d'un travail donné.

Les dissertations consistent en une recherche plus approfondie. Ici, il ne s'agit pas de produire un travail de création dans lequel l'étudiant rédige librement et exclusivement ses propres opinions. En revanche, les travaux sont le fruit d'une recherche approfondie dans les livres et les articles, dits scientifiques, c'est-à-dire ayant une valeur académique notoire. Une fois ces investigations présentées et articulées, l'étudiant pourra émettre une ou plusieurs idées personnelles. Il pourra le faire en fonction d'une certaine cohérence, en accord ou en désaccord avec ce qui vient d'être élaboré et en se référant aux données précédemment exposées.

4. Délais supplémentaires

L'étudiant doit remettre ses travaux dans les délais prescrits par le syllabus du cours. Dans le cas où l'étudiant ne peut rencontrer cette exigence, il peut, **au plus tard le jour de la remise du travail**, demander un délai supplémentaire par écrit au Conseil Académique.

Si le motif de la demande est **jugé valable** (on entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, telle la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical), l'étudiant reçoit, par retour de courrier, une réponse lui indiquant un nouveau délai. Ce délai supplémentaire peut aller jusqu'à **un mois au maximum** et il n'est pas renouvelable à moins qu'un certificat médical justifie une seconde demande.

Les examens doivent impérativement être passés au jour et à l'heure fixés par le syllabus du cours. Toute demande de dérogation à cette règle devra être faite, par écrit au Conseil Académique, **au plus tard le jour de passage de l'examen**. Si le motif de la demande est **jugé valable** (on entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, telle la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical), l'étudiant reçoit, par retour de courrier, une réponse lui indiquant une nouvelle date de passage.

Cette procédure n'est pas renouvelable à moins qu'un certificat médical justifie une seconde demande.

Chaque attestation, dissertation ou travail de recherche remis au département académique **reçoit sur sa première page la « date de réception et une signature autorisée »**, qui font foi pour l'établissement de la note du travail par le professeur, selon les pénalités de 5% par jour de retard prévues par le Guide (voir ci-après). **C'est à l'étudiant qu'il appartient de veiller à ce que la « date de réception et la signature autorisée » soient bien indiquées sur son travail.**

Toute attestation, dissertation ou travail de recherche qui n'aura pas de date de réception et de signature autorisée recevra une note nulle de la part du professeur.

5. Pénalités de retard

Tout travail remis en retard est passible d'une pénalité calculée en pourcentage qui diminuera la note attribuée par le professeur de la façon suivante :

Perte de 5 % sur les points accordés au travail pour chaque journée de retard (incluant les week-ends et jours fériés) et ce, jusqu'à un pourcentage maximal de 35% de perte sur la note accordée. Ce qui signifie qu'un retard de 8 jours et plus amènera une note nulle pour ce travail.

La note finale d'un cours étant composée de celle obtenue à l'examen, additionnée à celles obtenues pour les travaux, un travail non remis à temps affectera assurément la note finale du cours.

6. Plagiat

L'étudiant est invité à se garder de toute malhonnêteté intellectuelle. Voici quelques exemples de ce qui est considéré comme plagiat :

- Copier ou utiliser une aide non autorisée dans les examens.
- Copier des données d'un texte, d'un livre de bibliothèque ou d'un travail de recherche fait par quelqu'un d'autre en le soumettant comme le sien.
- Présenter un travail pour lequel on a déjà reçu une note dans le cadre d'un autre cours sans avoir reçu le consentement de l'enseignant.
- Donner de faux renseignements dans le but d'obtenir une plus haute note pour un cours.
- Aider un autre étudiant à réaliser l'une des actions précédemment mentionnées.

Dans tout travail de recherche l'étudiant devra indiquer ses sources, qu'il s'agisse de citations directes ou de retranscriptions de la pensée d'un auteur. Dans le cas d'une reprise mot pour mot des propos d'un auteur, l'étudiant devra reproduire la transcription littérale.

L'intention de tromper les enseignants ou la direction de l'ITJ-FTJ est inacceptable et entraînera non seulement l'échec pour le cours concerné, mais aussi, selon les cas, l'annulation de l'année et/ou l'exclusion totale de l'ITJ-FTJ.

L'étudiant doit réaliser qu'être intègre et non seulement important, mais déterminant pour ses études et son cheminement spirituel.

7. Assistance aux cours

Afin de réussir adéquatement sa formation, il est essentiel que l'étudiant, soit présent à chaque cours enseigné sur place. Un étudiant qui doit impérativement s'absenter **devra avertir le secrétariat académique** préalablement afin de justifier la raison de son absence. Tout étudiant qui sera absent **plus de deux demi-journées de cours intensifs**, même avec une raison valable et motivée sera considéré comme ayant abandonné le cours et la mention « Non validé » sera inscrite sur son relevé de notes.

Les enregistrements des cours, sous quelque forme que ce soit, sont interdits (sauf autorisation exceptionnelle du département académique). Pour toutes les raisons

développées dans le cours de Méthodologie, la prise de note personnelle est fortement encouragée lors des cours dispensés à l'ITJ-FTJ.

8. Validation d'un cours

- Un étudiant régulier qui annulera un cours après une ou plusieurs journées d'enseignement (sans passer l'examen du cours) n'aura aucune mention de ce cours dans son relevé de notes annuel.
- Par contre, un étudiant régulier qui aura accumulé trop d'absences ou qui n'aura pas rencontré toutes les exigences précisées dans le syllabus d'un cours aura la mention « **Non validé** » pour ce cours dans son relevé de notes annuel.
- D'autre part, si un étudiant régulier ne réussit pas à obtenir la note de passage pour la réussite d'un cours, la mention « **Non validé** » sera inscrite pour ce cours dans son relevé de notes annuel.

9. Relevé de notes

Le relevé de notes est habituellement émis à la rentrée académique de septembre¹.

A la réception du relevé de notes, il est possible :

- de consulter les corrections et observations inscrites par le professeur sur les travaux et examens
- de reprendre possession² des travaux³, à moins que l'étudiant ne demande une révision de l'évaluation. A ce moment-là, le travail doit rester sur place au secrétariat de l'Institut.

Si l'étudiant prévoit de ne pas pouvoir se présenter à l'ITJ-FTJ pour réclamer ses travaux, il devra fournir au secrétariat académique une grande enveloppe pré-adressée, et dûment affranchie, afin que celui-ci les lui fasse parvenir. Les travaux non réclamés seront détruits après un an.

10. Note de passage, reprise et mention honorifique

Une note de 12/20 correspond au minimum requis pour la réussite d'un cours. Les notes finales de cours s'expriment avec 1 chiffre après la virgule. La règle d'arrondi est la suivante :

- Si le deuxième chiffre après la virgule est égal ou inférieur à 5, l'arrondi se fait au dixième inférieur (12,15 ➡ 12,1).
- Si le deuxième chiffre après la virgule est supérieur à 5, l'arrondi se fait au dixième supérieur (12,16 ➡ 12,2).

L'étudiant dont la note finale pour un cours serait inférieure à 12 mais égale ou supérieure à 10 pourra, s'il désire valider son cours, faire une demande de reprise par écrit au professeur

¹ Car le délai de retour des corrections varie de 1 à 2 mois.

² Le fait de reprendre possession de ces documents signifie que l'étudiant renonce à toute demande de révision.

³ Il est à noter que les examens sont conservés dans le dossier académique de l'étudiant et ne peuvent être restitués.

concerné **avant la fin du semestre suivant la notification de reprises du cours par le secrétariat académique.**

En fonction des faiblesses constatées, le professeur choisira une lecture, un travail de recherche ou un examen et communiquera à l'étudiant son choix ainsi que le délai et les modalités d'envoi ou de passage. Au terme du délai octroyé, le travail de reprise sera considéré comme satisfaisant ou non par le professeur. Dans le cas d'un travail de reprise satisfaisant, la note de cours de l'étudiant sera augmentée pour atteindre la note de passage 12/20 en remplacement de celle précédemment accordée. **Chaque échange de courrier concernant une reprise doit avoir en copie le Conseil Académique.**

Les reprises ne peuvent être demandées que par les étudiants réguliers inscrits à l'ITJ.

A noter qu'une reprise pour un cours de langue consiste nécessairement en un examen de deuxième session effectué en septembre. L'étudiant pourra, s'il désire valider son cours de langue, s'inscrire par écrit auprès du professeur concerné (avec copie au Conseil Académique) en vue de cet examen dont la date sera fixée par le professeur.

En cas de non validation, l'étudiant aura la possibilité de suivre à nouveau le même cours lorsque celui-ci sera une nouvelle fois programmée.

La mention honorifique indiquée sur le diplôme de Licence ou Master en Théologie et en Langues Bibliques correspond à la moyenne générale des notes de tous les cours validés pour l'obtention de ce grade. Ces mentions correspondent aux moyennes suivantes :

- satisfaction (satis bene) : entre 12 et 13,9/20
- distinction (cum laude) : entre 14 et 15,9/20
- grande distinction (magna cum laude) : entre 16 et 17,9/20
- la plus grande distinction (summa cum laude) : entre 18 et 20/20

SERVICES et FACILITES

La direction de l'ITJ-FTJ est soucieuse de la qualité de vie communautaire des étudiants sur le campus et des étudiants externes.

1. Hébergement

A l'ITJ-FTJ, des chambres sont disponibles pour les étudiants en pension complète. Seize lits dans le dortoir des filles (8 doubles) et douze lits dans le dortoir des garçons. La literie (drap et couverture) est fournie.

Une machine à laver et un sèche-linge sont à disposition des étudiants. Leur fonctionnement est géré par une personne du staff. Le coût est de 15 shekels par utilisation.

2. Equipement de bureau

Les ordinateurs de la salle d'étude, équipés d'une connexion internet haut débit, permettent au travers de programmes spécifiques (Skype ou autres), de téléphoner gratuitement d'ordinateur à ordinateur ou à un prix modique sur un poste de téléphone fixe ou mobile en Israël ou à l'étranger.

De nombreuses imprimeries sont situées dans le centre de la Nouvelle Ville et vous offre de nombreux services à un modeste coût. Certaines imprimeries ont un tarif étudiant.

3. Bibliothèque, carte d'étudiant et salle d'étude

L'Institut de Théologie de Jérusalem a convenu d'une entente avec la bibliothèque de l'**Université Hébraïque du Mont Scopus**, la bibliothèque de **Ste Anne de Béthesda** et la bibliothèque de l'**Ecole Biblique et Archéologique Française de Jérusalem** (EBAF- disposant de plus de 140 000 volumes et 400 revues théologiques) permettant aux étudiants de l'ITJ-FTJ la consultation d'ouvrages à même leur collection. Pour pouvoir accéder à la bibliothèque de l'EBAF, l'étudiant doit participer à l'acquisition des cartes d'accès payantes. L'étudiant qui souhaite se rendre à la bibliothèque de l'EBAF doit s'inscrire auprès du responsable afin de **réserver une carte d'accès la veille de sa visite**.

Pour l'**obtention d'une carte étudiante**, il vous sera demandé **50 shekels** et une **photo d'identité**.

Une salle d'étude a été aménagée au fond de la salle de cours au premier étage de l'ITJ-FTJ permettant aux étudiants réguliers de travailler avec des ordinateurs (équipés d'accès internet et de logiciels de bureau) pour leurs recherches et/ou la rédaction de leurs travaux. Il est recommandé de ne pas stocker de données sur ces ordinateurs, mais d'utiliser un disque dur amovible et/ou une clé USB personnels.

4. Restaurant

Des repas équilibrés et diversifiés sont proposés aux étudiants en pension complète pour le petit déjeuner, déjeuner et souper. Toutefois, l'étudiant externe, qui désire prendre un déjeuner, doit s'inscrire la veille (sur la feuille mise à cet effet sur le tableau d'information près de l'accueil). L'étudiant interne qui ne souhaite pas manger doit se désinscrire (feuille mise à cet effet sur le tableau d'information).

Il est à noter qu'aucun repas ne sera servi le samedi (midi et soir) à l'Institut étant donné le déplacement à Tel-Aviv pour les cultes. De même, aucun repas ne sera servi le dimanche (midi et soir) qui est une journée libre pour les étudiants comme pour le personnel.

La salle de restaurant n'est pas une salle d'étude.

ETHIQUE DE VIE COMMUNAUTAIRE

A l'ITJ-FTJ, nous nous attendons à ce que chaque étudiant se comporte selon les standards spirituels et sociaux dignes d'un disciple de Jésus-Christ. Il va sans dire que tout étudiant, comme toute personne siégeant au conseil d'administration, ou faisant partie du corps professoral ou du personnel technique doit refléter cette évidence dans sa vie quotidienne. Par ailleurs, le suivi spirituel des étudiants ainsi que des membres des églises n'est ni la responsabilité des professeurs ni celles des bénévoles.

1. Comportement

Afin d'atteindre ces standards spirituels et sociaux, l'ITJ-FTJ a établi plusieurs règles que chacun doit s'appliquer à respecter.

- Maintenir en toute occasion une attitude de gentillesse et d'empressement envers les autres. (Ph. 2:4)
- Respecter l'autorité et avoir de la considération pour les biens qui nous sont confiés (Rm.13:1-7)

- Maintenir des standards et habitudes de moralité sexuelle exemplaire en se gardant exempt de toute conduite impudique, de fornication, d'adultère, d'homosexualité, d'exhibitionnisme et de pornographie. (I Cor. 6:9-10, Rom. 1:26,27)
- Maintenir des standards d'éthique biblique tels que l'honnêteté, le refus du commérage et des vols de toutes sortes. (Ep. 4:25-32)
- Maintenir l'évidence d'une vie mise à part pour Dieu dans sa conduite et ses habitudes en s'abstenant, par exemple, de drogues, d'abus d'alcool, de tabac, etc. (Ep. 5:3-8,18)
- Ne pas participer à des divertissements qui peuvent nuire à la croissance spirituelle personnelle ou au bon témoignage, et exercer un bon discernement dans le choix de films, programmes télévisés ou extraits musicaux. (Ph. 4:8, Mt. 12:35, 1Cor. 8:9-11)
- Maintenir une vie reflétant le caractère de Christ dans ses attitudes face à son entourage et dans ses relations hors de la communauté du campus. Manifester de la courtoisie, de l'humilité, du respect et de l'attention, et ce, afin de projeter un témoignage irréprochable. (Co. 4:5-6, Ep. 5:15-17)
- S'adresser, en toutes occasions, aux membres du personnel administratif, technique et enseignant de façon appropriée et respectueuse.
- Ne pas utiliser la sono de la chapelle après 19h.
- Respecter les périodes de sommeil de son colocataire de chambre.

L'étudiant conformément à son admission à l'Institut, s'engage à vivre selon les critères et standards établis par l'ITJ-FTJ. Si un étudiant n'a pas la même conviction personnelle relative aux standards précédemment énumérés, celui-ci doit néanmoins s'engager à les respecter et s'y soumettre tant et aussi longtemps qu'il est sous la juridiction de l'ITJ-FTJ.

2. Fréquentation et Mariage

Les couples se doivent d'agir avec discrétion et modestie. Tout en reconnaissant que ce sujet est d'ordre personnel, nous recommandons à l'étudiant à temps plein de ne pas se fiancer ou de se marier durant l'année académique. Cela afin de l'aider à tirer profit au maximum de ses études et à maintenir comme priorité la réponse à l'appel de Dieu pour sa vie. Toutefois, s'il envisageait d'agir autrement, il est entendu qu'il y aurait au préalable consultation du Président de l'ITJ-FTJ.

3. Présence

Des rassemblements en chapelle sont organisés en matinée pour tous les étudiants demeurant sur le campus, sous forme de culte avec le directeur de l'ITJ-FTJ ou un invité et/ou de chapelle incluant la participation active des étudiants au travers de la louange et de la prédication. **NB : seul l'étudiant ayant validé le cours d'Homilétique peut être appelé à prêcher lors des réunions de chapelle.**

De plus, plusieurs fois par an, des événements spéciaux sont organisés. Ils se présentent sous la forme de matinée d'orientation, cérémonie de remise des diplômes et autres rassemblements ministériels bénéfiques pour la communauté étudiant de l'ITJ-FTJ.

Les dates de la matinée d'orientation, de la rentrée et de la cérémonie de remise de diplômes sont précisées à la suite du « Calendrier des cours » afin que chaque étudiant puisse procéder à leur réservation dans son agenda.

La présence des étudiants aux chapelles et aux événements spéciaux organisés au cours de l'année scolaire est obligatoire sous peine de sanctions (sauf dérogation accordée par la direction).

Enfin, les étudiants doivent également assister avec assiduité aux cultes hebdomadaires de l'Eglise de Tel-Aviv et maintenir une implication régulière dans celle-ci.

4. Apparence générale et tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire d'un étudiant doit refléter son caractère intérieur. Les directives suivantes ont été élaborées afin de projeter une image sobre et positive de l'étudiant et de l'ITJ-FTJ. Tout étudiant régulier ou auditeur, doit respecter ces critères de tenue vestimentaire :

Sur le campus

Les étudiants doivent se vêtir de façon sobre, modeste et propre.

Lors d'événements spéciaux auxquels la communauté étudiante de l'ITJ-FTJ participe, la tenue souhaitée est la suivante, pour :

- les homes : un pantalon et une chemise classiques.
- les femmes : une tenue conventionnelle et adéquate pour l'événement

Dans le cas où la tenue vestimentaire d'un étudiant serait jugée inappropriée, la direction de l'ITJ-FTJ peut exiger que les changements nécessaires soient effectués.

Lors des réunions d'église

Les étudiants sont invités à adopter les standards en vigueur dans leur église locale. L'ITJ-FTJ s'attend à ce que les étudiants soient un bon exemple en toutes situations.

5. Nourriture et boissons

Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons dans les salles de classe ou dans les chambres. Seules les bouteilles d'eau y sont acceptées. La consommation de nourriture et de boissons se fait donc exclusivement dans le réfectoire. D'autres parts, toute consommation de boisson alcoolisée est prohibée dans l'enceinte de l'Institut.

6. Participation au programme de travail du campus

Chaque semaine, les étudiants en pension complète participent aux tâches découlant de la vie en communauté : service aux tables, vaisselle, nettoyage des lieux publics et des dortoirs respectifs, etc.

7. Sanctions

Dans le cas où les règles d'éthique de vie communautaire précisées ci-dessus seraient enfreintes par un étudiant durant l'année académique, celui-ci s'exposerait à des sanctions de la part du Conseil d'Administration de l'ITJ-FTJ selon la progression suivante :

- Avertissement oral d'un membre du Conseil d'Administration
- Avertissement écrit d'un membre du Conseil d'Administration.
- Exclusion du campus estudiantin (avec délai) et/ou des cours pendant 1 mois (avec effet immédiat)
- Exclusion définitive du campus (avec délai) et des cours de l'ITJ-FTJ (avec effet immédiat).

En fonction de la gravité de la faute commise, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'appliquer l'une de ces sanctions sans tenir compte de la progression décrite ci-dessus.

Cette progression de sanctions s'inscrit dans le cadre de l'année académique et est donc indépendante de la procédure de « renouvellement d'admission » citée plus haut. Pour rappel, en fin d'année académique, le Conseil d'Administration de l'ITJ-FTJ peut statuer négativement sur la demande de renouvellement d'admission d'un étudiant sans avertissement écrit ou exclusion partielle préalables.